
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 24 mai 2023 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
M. Claude Carrette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE23 0818

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 24 mai 2023 en y retirant les points 12.001 à 12.009.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE23 0819

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la résiliation du contrat accordé à Neptune Security Services inc. pour les services de gardien de sécurité dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CE23 0074);
- 2- de retourner dans les comptes de provenance les crédits inutilisés après avoir réglé avec Neptune Security Services inc. les frais relatifs aux prestations rendues.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1239057004

CE23 0820

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Groupe Kilo inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement et de renforcement des caillebotis à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 222 242,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10407;
- 2- d'autoriser une dépense de 33 336,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 5 748,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1238452001

CE23 0821

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la prise en charge par la Ville des honoraires extrajudiciaires des membres fiduciaires de la Commission du régime de retraite des cols bleus, désignés par la Ville et autoriser une somme de 100 000 \$, plus taxes applicables, à être versée à titre d'avance à Norton Rose Fulbright Canada;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1235259002

CE23 0822

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Jacynthe Carrier, en vue de la tenue de l'exposition intitulée « Jacynthe Carrier. Aux alentours » du 2 juin au 5 novembre 2023 à la Biosphère, pour une somme maximale de 7 473,88 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1239433003

CE23 0823

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 117 300 \$ aux organismes ci-après mentionnés, pour l'année 2023, pour les montants et les événements inscrits en regard de chacun d'eux, pour l'organisation de 12 événements dans le cadre du deuxième dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2023 :

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET
MÉTROPOLITAINS 2023 (PSES)
Dépôt 2 - 15 mars 2023**

Événements	Organismes	Soutien recommandé	Soutien en proportion du budget de l'événement
Volet 1 : Événements sportifs internationaux			
Coupe Canada 2023	Judo Canada	20 000 \$	5,7 %
Championnat international CAMO invitation 24 ^e édition	Club de plongeon CAMO Montréal inc.	7 000 \$	14,3 %
Volet 2 : Événements sportifs nationaux			
Challenge Celtique	Le Club de volleyball Celtique	4 300 \$	14,9 %
Festival national junior de plongeon et de haut vol 2023	Diving Plongeon Canada	10 000 \$	5,6 %
Essais nationaux 2	Association Québécoise de Canoë-Kayak de Vitesse	8 000 \$	14,5 %
Championnat National Féminin 2023 de la Ligue Canadienne de Basketball en fauteuil roulant	Parasports Québec	7 000 \$	10,7 %
Championnat canadien de Squash Junior	Squash Québec	7 000 \$	8,2 %
Championnat canadien senior de squash	Squash Québec	8 500 \$	5,2 %

Volet 3 : Événements sportifs métropolitains			
Triathlon Esprit de Montréal	L'Association sportive I.S.M. INC.	15 000 \$	3,4 %
Demi-marathon de Lachine	Club des courses a Pied Lachine-Dorval	15 000 \$	7,4 %
Les championnats d'athlétisme de l'île de Montréal 2023	RSEQ Montréal	6 000 \$	14,3 %
Festival Vélocité	Hors stade	9 500 \$	14,8%

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1238816002

CE23 0824

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 801 478 \$ aux organismes culturels ci-après mentionnés, pour la réalisation de leurs projets, pour le montant indiqué à chacun d'eux, dans le cadre du programme MÉDIATIONS CULTURELLES MTL 2022-2023 de l'Entente sur le développement culturel de la Ville de Montréal MCC/Ville 2021-2024 (EDCM) :

Organisme	Subvention accordée
Volet 1	
Groupe Intervention Vidéo de Montréal inc.	10 800 \$
Espace Libre inc.	18 000 \$
Mammifères	13 000 \$
Orchestre symphonique de l'Agora	13 000 \$
Le Radeau	20 000 \$
Bouge de là	13 500 \$
Sacré Tympan	18 000 \$
Vues d'Afrique	15 000 \$
Maison de la poésie de Montréal	5 160 \$
Rencontres internationales du documentaire de Montréal	18 000 \$
100Lux	20 000 \$
Singa Québec	20 000 \$
Lilith & Cie	20 000 \$
Mamie Lisette	7 500 \$
Centre Turbine	18 000 \$
Circuit-Est	18 000 \$
Missions Exeko	20 000 \$
The Other Theatre	10 600 \$
Les productions Funambules Médias	20 000 \$
DARE-DARE centre de diffusion d'art multidisciplinaire de Montréal inc.	11 500 \$
Centre des musiciens du monde	10 790 \$
PAAL Partageons le monde	19 975 \$
Articule	20 000 \$
Théâtre Aux Écuries	16 650 \$
Berceurs du temps	17 800 \$
Temps publics	20 000 \$
Jamais Lu	16 200 \$
Atelier Circulaire	13 165 \$

Productions Supermémés	12 500 \$
Volet 2 an 1	
Quartier Éphémère	23 000 \$
Écomusée de la maison du fier monde	25 950 \$
L'imprimerie, centre d'artistes	30 000 \$
Groupe Ensembl'arts	30 000 \$
Volet 2 an 2	
Théâtre de la Ligue Nationale d'Improvisation inc.	30 000 \$
Centre Turbine	19 000 \$
Festival interculturel du conte de Montréal	25 600 \$
Danse Carpe Diem	26 800 \$
Centre d'art et de diffusion Clark	10 000 \$
Théâtre Hors Taxes	30 000 \$
Volet 3 an 1	
Ada X	20 988 \$
À Portée De Mains	25 000 \$
Le Moulin à Musique	30 000 \$
Volet 3 an 2	
Dazibao images, expositions, éditions	18 000 \$
Total des soutiens recommandés	801 478 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1235870001

CE23 0825

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 135 000 \$ et un soutien technique estimé à 50 000 \$ à Festival M.A.D. Montréal pour la tenue de la 23^e édition du Festival M.A.D. Montréal qui aura lieu du 24 au 27 août 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1237883011

CE23 0826

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 126 835 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de trois murales en 2023, dans le cadre du Programme d'art mural - volet 1, conformément à l'Entente sur le développement culturel :

ORGANISME	MONTANT
A.G.C. Art Public	30 835 \$
MU	49 000 \$
Société de développement commercial Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal	47 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1237722001

CE23 0827

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 27 750 \$ à Carrefour de ressources en interculturel, pour la prolongation du projet « Hommes-relais métropolitain » jusqu'au 31 décembre 2023, dans le cadre du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1237570002

CE23 0828

Attendu que la Ville de Montréal et la Communauté métropolitaine de Montréal ont signé un protocole le 29 mars 2004 en lien avec l'application du Règlement numéro 2001-10 sur les rejets à l'atmosphère et sur la délégation de son application et que la Ville, par l'intermédiaire de ses avocats, a toujours effectué la représentation de la Communauté dans le cadre des dossiers impliquant ce règlement;

Attendu que des questionnements pourraient être soulevés quant à l'étendue du mandat donné à la Ville de Montréal dans le cadre de litiges impliquant la contestation de la validité de la réglementation étant donné le choix de vocabulaire effectué au protocole;

Attendu que dans un souci d'éviter tout débat inutile, il y a lieu de clarifier à l'aide d'une résolution que la Ville de Montréal, par l'intermédiaire de ses avocats, a le mandat de représenter la Communauté que ce soit dans les litiges mettant en cause aussi bien l'application du règlement que la contestation de sa validité;

Il est

RÉSOLU :

d'accepter le mandat confié par la Communauté métropolitaine de Montréal en vertu de la résolution CE23-081 de représenter cette dernière dans le cadre de toute poursuite intentée contre la Communauté en lien avec le Règlement numéro 2001-10 sur les rejets à l'atmosphère et sur la délégation de son application, que ce soit au chapitre de son application ou de la contestation de sa validité, le tout en cohérence avec le protocole intervenu entre les parties le 29 mars 2004.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1238283001

CE23 0829

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée de 3 150,28 \$ relative au déplacement de Mme Maja Vodanovic, membre du comité exécutif, responsable de la concertation avec les arrondissements et de l'eau, et mairesse de l'arrondissement de Lachine, pour participer à l'assemblée annuelle du conseil d'administration 2023 de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent qui se déroulera du 6 au 9 juin 2023, à Chicago (États-Unis);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1228227001

CE23 0830

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée de 450 \$ relative au déplacement de M. Jocelyn Pauzé, conseiller de ville, afin d'assister au 33^e Colloque d'Espace MUNI qui se déroulera les 1^{er} et 2 juin 2023, à Brossard (Québec);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1230843004

CE23 0831

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter une subvention de 120 000 \$ du Trust Royal afin de permettre la programmation des Concerts de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation 2023 des activités culturelles municipales dans les parcs;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et Compagnie Trust Royal concernant la programmation des Concerts de la Succession Campbell;
- 3- d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et d'autoriser la Division Réseau des Maisons de la culture du Service de la culture à affecter cette somme pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles;
- 4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1236815001

CE23 0832

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la réception d'une contribution financière de 92 000 \$ provenant de l'Union des municipalités du Québec afin que le Service de la diversité et de l'inclusion sociale - Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) coordonne et déploie le projet « Marquage : artistiquement en français »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre l'Union des municipalités du Québec et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
- 3- d'autoriser la cheffe de division – diversité sociale au Service de la diversité et de l'inclusion sociale à signer ledit projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel de 92 000 \$ au Service de la diversité et de l'inclusion sociale - Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM);
- 5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1238121002

CE23 0833

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la réception d'une contribution financière de 92 000 \$ provenant de l'Union des municipalités du Québec pour le projet « Revenir à la maison »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre l'Union des municipalités du Québec et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel de 92 000 \$ et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant pour la réalisation du projet « Revenir à la maison »;
- 4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1236369001

CE23 0834

Vu la résolution CA23 14 0153 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en date du 11 mai 2023;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser une dépense totale additionnelle et le virement de crédits pour un montant maximal de 144 063,68 \$, taxes incluses, provenant du programme des cours de services du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour le contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la surveillance des travaux de mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel - appel d'offres public IMM-21-08, majorant ainsi la dépense totale autorisée pour le contrat de 862 312,50 \$ à 1 006 376,18 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1238462001

CE23 0835

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire totalisant 173 500 \$ en provenance du budget régulier pour le développement des infrastructures socioculturelles et sportives vers l'arrondissement de LaSalle, pour l'année 2023;
- 2- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire à compter de 2024 au montant de 231 300 \$, indexé selon les paramètres déterminés par l'Administration, à l'arrondissement de LaSalle à la suite de la rénovation et l'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone;

3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1229755001

CE23 0836

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 123 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054) l'ordonnance numéro 9 jointe au présent dossier décisionnel afin d'autoriser dans le cadre du Festival Astrofest :

- l'accès à titre gratuit aux spectacles présentés au Planétarium le 3 juin 2023, à 9 h 30 et à 10 h 45;
- l'accès à titre gratuit au Planétarium le 3 juin 2023, à compter de 17 h.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1239824003

CE23 0837

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser, rétroactivement la convention de prêt de service entre la Ville de Montréal et l'École nationale de police du Québec (ÉNPQ) pour une durée de cinq ans, soit du 3 avril 2023 jusqu'au 2 avril 2028, pour l'affectation d'un maximum de quatre ressources policières du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'ÉNPQ;
- 2- d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2023 de 499 800 \$ et un ajustement de la base budgétaire;
- 3- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de quatre postes policiers pour la même période;
- 4- d'autoriser le directeur du SPVM à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1235326003

CE23 0838

Vu la résolution CA23 170123 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 1^{er} mai 2023;

Il est

RÉSOLU :

de déposer le bilan annuel des dépenses au 31 décembre 2022 relatifs à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles (GMR) par l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1236954001

Levée de la séance à 10 h 12.

70.001

Les résolutions CE23 0818 à CE23 0838 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Vice-président du comité exécutif

Domenico Zambito
Greffier adjoint